



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

le 22 mai 2007
Journée internationale de la
diversité biologique



LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ref.: SCBD/OES/AD/ar/57516

Le 21 février 2007

NOTIFICATION¹

Objet: Mémoire d'accord signé entre la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'Organisation pour l'Aviation Civile Internationale (OACI)

Madame / Monsieur,

C'est avec grand plaisir que je vous informe qu'un mémoire d'accord entre la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'Organisation pour l'Aviation Civile Internationale (OACI) a été signé le 19 février 2007 par Monsieur Taieb Cherif, le Secrétaire général de l'OACI et le Secrétaire exécutif du SCBD, en présence de Monsieur Shafqat Kakakhel, Directeur-exécutif adjoint du PNUE.

Cet accord formalise les relations et la coopération entre les deux institutions, lesquelles ont existé, sur une base ad hoc, depuis l'établissement du Secrétariat de la CDB à Montréal en 1996.

Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse émis lors du lancement de cette initiative ainsi qu'une copie dûment signée du mémoire d'accord.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

[original signé en anglais]

Ahmed Djoghla
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention de tous les correspondants nationaux de la Convention

